



**YVES PARTHOENS**  
Président du CPAS en charge  
des Affaires sociales

La lutte contre la pauvreté... Une priorité  
Pages 14-15

# Nouvel e-guichet de la commune d'Ans : l'Administration à domicile en quelques clics

Mis en ligne depuis le 15 novembre, notre nouvel e-guichet a pour vocation de rapprocher l'Administration de ses citoyens dans des domaines variés. Il permet, à titre d'exemple de :

- commander des documents administratifs ou d'état civil
- déclarer un changement d'adresse dans la commune
- inscrire un enfant en classe d'immersion anglaise ou néerlandaise
- déposer son Curriculum vitae au service du personnel
- inscrire un bébé à la crèche
- demander l'autorisation pour l'abattage d'arbre
- demander une carte de riverain...

(Cette liste de documents est évolutive).

Pour ce faire, il suffit de se connecter à l'adresse <https://ans.guichet-citoyen.be/> ou utiliser la fonction e-guichet, située à droite sur la page d'accueil de notre site internet communal.

La première étape consiste en la création d'un compte personnel, soit au moyen



d'un identifiant+ mot de passe, soit par identification avec lecteur de carte d'identité ou encore via **Itsme**.

Une fois le choix opéré, l'utilisateur sera averti par mail de la réception de sa commande. Il sera également informé du coût éventuel de celle-ci et des modalités de paiement. Dans l'état actuel des choses, le paiement se fait par virement

bancaire, d'ici peu il sera possible de payer par application bancaire.

Concernant la commande de documents administratifs en ligne, le guichet électronique prévoit également le lien vers l'application « mon dossier » qui permet d'imprimer gratuitement à son domicile les principaux certificats administratifs.

Pour tous renseignements : 04 247 72 11.



## La commune d'Ans au service de ses citoyens

Une remarque, une question, une demande que vous souhaitez voir traitée par votre Administration communale. Le numéro vert **0800 43 000** répond à vos attentes quels que soient vos questions ou les services concernés.

Ce numéro vert, entièrement **gratuit** est accessible du **lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, vendredi de 9 h à 12 h (hors jours de fermeture de l'Administration communale).**

Une adresse de courrier électronique [ans-nouveau@ans-commune.be](mailto:ans-nouveau@ans-commune.be) est également à votre disposition.

*Protégez-vous, protégez-nous...*





# Sommaire :

E-guichet communal.....	p 2
Sommaire.....	p 3
Un projet de nouveau quartier durable.....	p 4-5
Votre inspecteur de quartier change de numéro de gsm.....	p 6
Couples jubilaires - Ils se sont dit oui.....	p 7
Gestion des déchets.....	p 8-9
Inscriptions en immersion.....	p 10
Ouverture de la piscine - Bibliotheca Ans.....	p 11
Suis-je consulté lors d'une demande de permis d'urbanisme.....	p 12
Avez-vous votre chèque Covid ? - Vous êtes indépendant et impacté par la crise Covid ? ..	p 13
Lutte contre la pauvreté, budget 2021.....	p 14
Le Cpas peut vous aider.....	p 15
Gestes barrières.....	p 16
Agenda.....	p 17
Exposition Miró.....	p 18
Je le fais parce que j'ai autant besoin de mes clients qu'ils ont besoin de moi.....	p 19
Chèques Covid.....	p 20

Site de la commune d'Ans : [www.ans-commune.be](http://www.ans-commune.be)





## Grégory Philippin,

*Bourgmestre, en charge des grands projets*

# Un projet de nouveau quartier durable à Ans sur 40 000 m<sup>2</sup>...

*253 appartements, une crèche, un restaurant, des bureaux...*



Le projet en question ne manque pas d'ambition, en effet un tout nouveau quartier devrait sortir de terre entre les rues Monfort et d'Othée, sur un actuel chancre laissé à l'abandon. Le projet d'écoquartier Monfort s'articule autour de 3 concepts, la mobilité douce et les piétons, le site étant traversé par le Ravel (ancienne ligne de chemin de fer), la diversité de l'habitat au niveau urbanistique et la mixité sociale, permettant à un plus grand nombre de personnes d'accéder à la propriété immobilière en fonction de ses revenus, et enfin la notion d'écoresponsabilité.

Derrière ce terme se cachent la volonté d'offrir une offre de logement de qualité intégrant d'emblée des systèmes de réduction de consommation d'énergie, une gestion optimale et raisonnée des ressources, des modèles de bâtiments basse énergie et des matériaux respectant l'environnement.

A cela s'ajouterait explique Grégory Philippin une approche environnementale particulièrement poussée incluant des toitures végétalisées, des potagers favorisant la biodiversité etc...

En pratique, ce projet prévoit 253 appartements, 12 maisons, 11 plateaux de

bureaux, 1 crèche, 2 commerces de proximité, 263 emplacements de parkings couverts répartis sur 4 blocs et 163 emplacements de parkings extérieurs ainsi qu'1 restaurant...

L'enquête publique prendra fin le 21 décembre.

La procédure légale prévoit un pré-avis du Collège, l'avis de la Région wallonne et enfin la décision du Collège communal.

Pour tous renseignements :  
Echevinat de l'Environnement  
04 247 72 67 ou 04 247 72 24.





## Bien-être animal : Le parc canin est opérationnel...

*C'était annoncé dans la dernière édition du journal communal Ans-Infos du mois de novembre, comme initialement prévu dans sa déclaration de politique générale au Conseil communal, la majorité avait décidé de la création d'un parc canin au parc d'Agrément d'Alleur, rue de la Résistance.*

En ce début de mois de décembre, les travaux sont désormais terminés pour le plus grand plaisir de nos amis canins et de leurs propriétaires.

Ce parc s'étend désormais sur 350 m<sup>2</sup> et est entièrement clôturé par des panneaux rigides hauts de 1.5m.

L'endroit entièrement sécurisé va permettre à nos toutous de s'ébattre en

toute liberté sans risque de s'échapper et ce, en respectant les autres usagers du parc. Dans cet espace dédié à Médor ont été prévus un balancier pour chien, un obstacle en v, une piste de slalom, un pont avec montée et descente ainsi qu'une zone de saut en longueur... Et oui à Ans, l'expression « Commune sportive » ne se limite pas aux humains...

Bon amusement à toutes et tous...



**Grégory Philippin**, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be - Permanences : le mardi sur rendez-vous.

*Protégez-vous, protégez-nous...*





# Grégory Philippin,

Bourgmestre et Président de la Zone de police

## Votre inspecteur de quartier change de n° de GSM

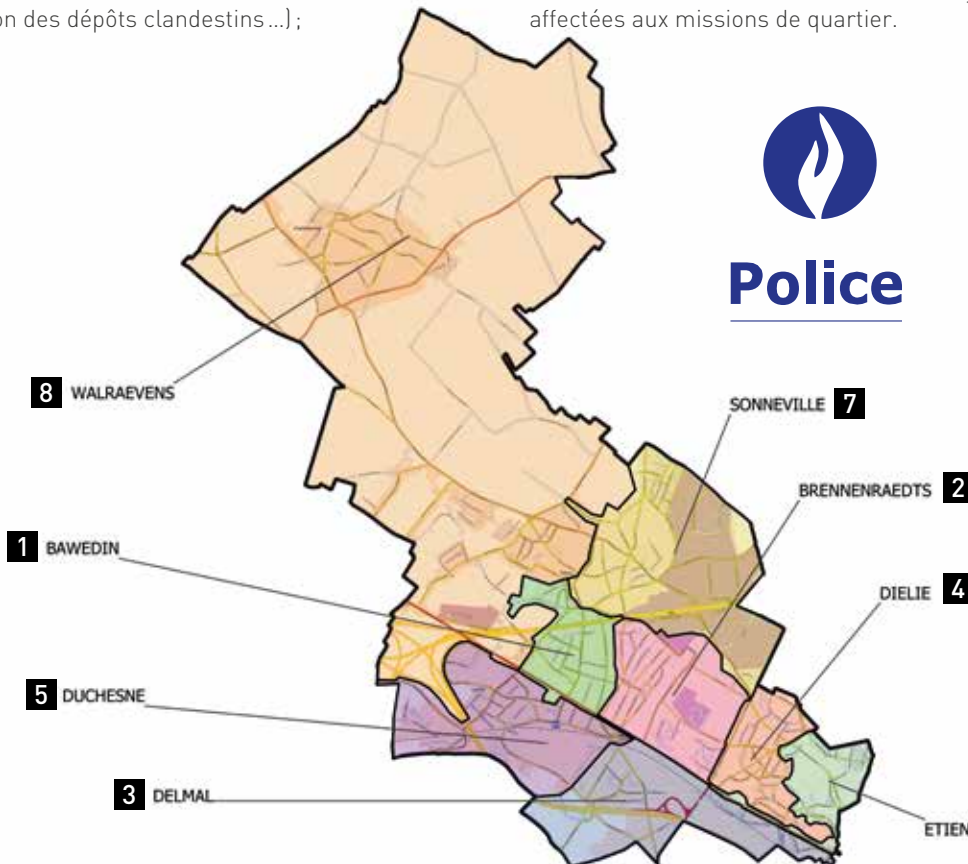
La Police de Proximité constitue un des piliers du service offert par la police à la population locale. Les inspecteurs de quartier en sont les interlocuteurs privilégiés. Ils représentent la personne de référence sur leur quartier pour la population, les partenaires, et leurs collègues de la zone de police. Ils entretiennent des contacts réguliers avec les agents communaux, les gardiens de la paix, les associations, les commerçants... C'est aussi un lien entre le citoyen et les autorités, tout comme notre page Facebook <https://www.facebook.com/ZP5284>, qui vous informe régulièrement sur les actualités importantes au sein de notre zone de police.

### Quelles sont les missions de l'agent de quartier ?

- ✓ Il est attentif à l'état de la voirie, des lieux et biens publics (signalisation...) ainsi qu'à la conformité des logements (salubrité...).
- ✓ Il effectue de nombreux devoirs administratifs.
- ✓ Il tente de désamorcer les conflits et veille à la tranquillité de la population (proposition de médiation...).
- ✓ Il répond aux demandes d'enquêtes émanant des autorités judiciaires (auditions...);
- ✓ Il vérifie la réalité de la résidence des habitants et la composition de leur ménage (enquêtes domicile...).
- ✓ Il veille à la propreté du cadre de vie et au respect de l'environnement (verbalisation des dépôts clandestins...);
- ✓ Il participe avec ses collègues et éventuellement la police fédérale à des opérations préventives et répressives sur le territoire de la zone de police.

Le territoire de la zone de police a été divisé en quartiers dont un policier, l'inspecteur de quartier, est titulaire. Vous voulez savoir qui est votre inspecteur de quartier ?

Consultez le site Internet de la Zone de Police à la page <https://www.police.be/5284/contact/votre-quartier>. Vous pourrez y faire une recherche par votre rue et trouver votre policier de quartier. Si vous n'avez pas internet, vous pouvez également l'identifier grâce à la carte ci-contre. Vous le/la croiserez peut-être aussi dans votre rue au volant d'une de nos nouvelles Peugeot 2008 spécifiquement affectées aux missions de quartier.



Tous les numéros ont changé depuis le 15 novembre, vous en trouverez la liste ci-dessous. N'oubliez pas de conserver le numéro de votre policier de référence car même si l'inspecteur de quartier devait changer, le numéro de GSM pour votre quartier restera le même.

1. Inspecteur Marc **BAWEDIN**  
0472-5284 56

4. Inspecteur Dimitri **DIELIE**  
0472-5284 54

7. Inspectrice Evelyne **SONNEVILLE**  
0472-5284 59

2. Inspectrice Cindy **BRENNENRAEDTS**  
0472-5284 55

5. Inspecteur Thomas **DUCHESNE**  
0472-5284 51

8. Inspectrice Cynthia **WALRAEVENS**  
0472/5284 65

3. Inspecteur Ludovic **DELMAL**  
0472-5284 50

6. Inspectrice Carole **ETIENNE**  
0472-5284 52

**Grégory Philippin**, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) – Courriel : [gregory.philippin@ans-commune.be](mailto:gregory.philippin@ans-commune.be) – Permanences : le mardi sur rendez-vous.

# Couples jubilaires



Le 14 octobre 2020. **Les époux Hamende-Dejardin** fêtaient leurs noces de brillant

## « Ils se sont dit oui »



Le 10 octobre  
**Les époux Guyot-Bessad**



Le 10 octobre  
**Les époux Vandormael-Predi**



Le 31 octobre  
**Les époux Legrand-Vandepoel**



*Protégez-vous, protégez-nous...*





## Walther Herben,

Premier Echevin en charge de l'Environnement et des Travaux

### TRI DES DÉCHETS : quoi va où ?

#### Que peut-on mettre dans les sacs bleus (PMC) ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, à Anserme, les sacs bleus sont élargis. C'est **gratuit** et on peut y mettre :

- Les bouteilles, flacons, pots et emballages en **plastique souple** : bouteilles de limonade, d'eau, de lait..., yaourts à boire, bidons d'adoucissant, flacons de shampoing, bidons en plastique d'un volume maximum de 8 litres, films, sacs et sachets, ...
- Les emballages **métalliques** : boîtes de conserve, plats et barquette en aluminium, aérosols culinaires et cosmétiques, couvercles et bouchons métalliques, ...
- Cartons à boissons** : briques de lait, berlingots, ...

#### Que peut-on mettre dans les « papiers-cartons »

- Les sacs en papier
- Les boîtes en carton
- Les magazines et journaux
- Les dépliants publicitaires débarrassés de leur film plastique



Ces papiers et cartons ne peuvent être ni gras, ni souillés. Ils doivent être déposés devant chez vous, ficelés ou dans des caisses en carton. Et c'est **gratuit** !

#### Que peut-on mettre dans les bulles à verre (coloré ou non) ?

- Les bouteilles
- Les flacons en verre
- Les bocaux en verre

Il y a une trentaine de sites de bulles à verre sur le territoire d'Anserme. Si celles que vous avez choisies sont pleines, allez donc aux suivantes si vous êtes motorisé ou reprenez-les deux ou trois jours chez vous si vous êtes piéton.

Faut-il également rappeler que les vitres, vitraux, miroirs, plats, lustres, néons, ... sont interdits et généralement trop grands pour le trou... ?

La surveillance des bulles à verre et des poubelles publiques sera renforcée en 2021 !



#### + depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, à Anserme :

- Les emballages en **plastique rigide**, à savoir les barquettes, raviers, pots en plastique, pots de fleurs, seaux à tabac, ...

Tous ces emballages doivent être totalement vides. Les sacs bleus doivent être soigneusement fermés.



*Protégez-vous, protégez-nous...*





## Comment puis-je me débarrasser de mes encombrants et électroménagers ?

En allant les déposer gratuitement au **recyparc**, rue de Jemeppe, à Loncin, ouvert du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h et le samedi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h

En appelant, à partir de janvier 2021, la **Ressourcerie du Pays de Liège**, au 04 220 20 00, qui viendra les chercher à votre domicile, sur rendez-vous.

Par l'affiliation d'Ans à la Ressourcerie, vous bénéficiez d'un **enlèvement annuel gratuit à raison de 3 m<sup>3</sup> maximum**. Les enlèvements suivants sont payants à raison de 15 €/m<sup>3</sup>.

## Comment puis-je me débarrasser de mes déchets de jardin ?

La collecte **gratuite** des déchets verts en porte à porte est maintenue et reprendra d'avril à novembre 2021, une fois tous les 15 jours. Ce service n'est plus que très rarement assuré par les communes et, là où il est encore proposé, il coûte généralement entre 75 et 295 €/an.

**Les déchets de tonte, feuilles, petits branchages, ...** seront placés de préférence dans des poubelles rigides, lesquelles seront déposées sur votre trottoir après avoir été vidangées. (limitation à 1 m<sup>3</sup>)

Les sacs en plastiques de toute espèce sont tolérés mais il y a lieu de savoir que, dans ce cas, les sacs seront emportés par les collecteurs.

**Les branchages** plus importants seront rassemblés et ficelés en fagots dont la longueur ne pourra dépasser 1m20.

Il y a lieu de noter que les déchets organiques (déchets de cuisine, restes alimentaires, ...) ne sont pas des déchets verts et doivent trouver place dans le conteneur à déchets organiques.

Le calendrier de collecte des déchets verts paraîtra dans un prochain numéro d'Ans Infos et sur le site Internet communal.

## Que peut-on mettre dans le conteneur vert (déchets organiques) ?

**Les résidus alimentaires** : légumes, fruits, viande, poisson, restes de repas, os, produits laitiers, pain, céréales, filtres en papier et marc de café, sachets de thé, coquilles d'œuf, de moules, d'huitres, ...

**Les petits résidus de verdure** : plantes d'appartement, fleurs fanées, fruits tombés, mauvaises herbes, ... (sachant que la collecte des déchets verts est maintenue d'avril à novembre pour les déchets de jardinage)

**Autres déchets organiques** : essuie-tout, mouchoirs, boîtes de pizza souillées, sacs de sucre et de pomme de terre en papier, litière pour chat (biodégradable), copeaux/sciure de bois,

Ces déchets organiques ne peuvent être emballés que dans du papier « journal », des sacs à pains intégralement en papier ou des sacs biodégradables labellisés.

35 kilos par habitant et par an sont compris dans la taxe forfaitaire annuelle. Chaque kilo supplémentaire serait facturé 0,08 €. Exemple : un ménage de 2 personnes qui produirait 170 kg de déchets organiques en 2021 se verrait facturer 8 € en plus de sa taxe forfaitaire annuelle (170 kg – 70 kg compris = 100 kilos x 8 centimes = 8 €).

## Que peut-on mettre dans le conteneur noir (déchets ménagers résiduels) ?

En synthèse, **tout ce qui ne va nulle part ailleurs**, à savoir :

Plastiques souillés, capsules de café (Nespresso, ...)

Papiers d'emballages alimentaires, paquets à café sous vide, emballages « papier-plastique » indissociables

Vieux textiles inutilisables

Langes d'adultes (700 kg/an exonérés sur présentation d'un certificat médical)

Langes d'enfants (300 kg/an exonérés par enfant de moins de 3 ans)

Litières non-biodégradables

Cotons-Tiges, serviettes hygiéniques

Lingettes, masques, gants, ...

Cheveux, poils de chiens, poussières

Frigolite, feuille de papier alu, mégots de cigarettes

Sauf ce qui est mentionné pour les langes, 55 kg/habitant/an de déchets ménagers résiduels sont compris dans la taxe forfaitaire annuelle. Chaque kilo supplémentaire serait ici facturé 0,50 €. Exemple : un ménage de 2 personnes qui produirait 160 kilos de déchets ménagers résiduels en 2021 se verrait facturer 25 € en plus de sa taxe forfaitaire annuelle (160 kg – 110 kg compris = 50 kilos x 50 centimes = 25 €).

**Rappel : le nombre annuel de levées gratuites est de 30 pour les 2 conteneurs cumulés (pas 30 par conteneur, mais 30 au total). A partir de la 31<sup>e</sup> levée, le coût est de 1 € par levée supplémentaire.**

Enfin, n'oubliez pas qu'à partir de janvier, vous pourrez vérifier de semaine en semaine votre production de déchets, en vous connectant, au moyen de votre login et de votre mot de passe à <https://www.intradel.be/particulier/> ou en téléphonant au 08 00 99 154 (numéro gratuit).

**RIEN NE JUSTIFIE D'ABANDONNER SES DECHETS !**





## Nathalie Dubois,

*Echevine de l'Instruction publique et de la petite Enfance*

# Procédure d'inscription en immersion pour les enfants nés en 2018

### PRINCIPE

La Commune d'Ans accorde la priorité aux Ansois pour l'inscription de leur(s) enfant(s) dans les écoles communales pratiquant l'enseignement en immersion linguistique. Il faut en effet savoir que ce type d'enseignement attire un grand nombre de familles, domiciliées parfois bien au-delà des limites de notre commune. Les autorités communales se sont donc prononcées sur une procédure permettant d'atteindre cet objectif.

La première démarche consiste à s'inscrire sur le guichet citoyen « e-guichet » à partir de la page de l'Instruction publique du site internet communal, puis de compléter avec précision et entièrement le formulaire de préinscription.

Vous recevrez en fin de procédure un message automatique afin de vous confirmer la bonne réception ainsi que la validation des documents transmis.

C'est en effet la date de réception de votre formulaire par courriel qui détermine le classement des inscriptions et, dès lors, l'ordre de priorité pour les inscriptions. Vous pourrez également faire valoir une priorité « fratrie » que le Pouvoir organisateur pourra éventuellement activer si vous avez déjà un (des) enfant(s) au sein d'une école communale ansoise pratiquant un apprentissage par immersion.

L'ordre de priorité est fixé de la façon suivante :

1<sup>er</sup> Une priorité de premier rang est accordée aux enfants dont au moins un des deux parents ou responsables légaux est domicilié à ANS à la date de réception du formulaire de préinscription.

2<sup>e</sup> Après attribution des places disponibles en immersion, si des enfants dont au moins un des deux parents ou responsables légaux sont domiciliés à ANS et ont déjà au moins un enfant inscrit en immersion à ANS, le Collège communal pourra envisager, en fonction du nombre de fratrie(s), d'accorder une priorité de second rang en faveur de ces enfants qui seront donc classés en priorité dans la liste d'attente.

Le domicile pris en considération dans la procédure de préinscription et d'inscription en immersion est le domicile des parents ou des responsables légaux de l'enfant à la date de réception du mail et du formulaire de pré-inscription.

### INSCRIPTION EN IMMERSION

Les démarches peuvent être effectuées si et uniquement si votre enfant est né en 2018.

L'ouverture des inscriptions débute le 1<sup>er</sup> lundi qui suit le congé d'Hiver de l'année scolaire en cours.

Seules les préinscriptions reçues par mail via la plateforme « e-guichet » seront prises en considération. Il est donc inutile de vous présenter ou de téléphoner aux Directions ou au Service de l'Instruction publique.

### SUITE DES DEMARCHES

Dans les 15 jours ouvrables qui suivent la réception de votre courriel avec le formulaire d'inscription, vous serez contacté par la Direction de l'école concernée afin de convenir d'un rendez-vous visant à fina-

liser la préinscription, ce qui ne garantit pas l'inscription définitive en immersion.

Dans le but d'actualiser nos listes de pré-inscription et d'attente, les parents sont tenus d'avertir le Service de l'Instruction publique de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Après les vacances de Printemps qui précèdent l'entrée de votre enfant en 3<sup>e</sup> maternelle (immersion néerlandaise) ou en 1<sup>re</sup> année primaire (immersion anglaise), le Service de l'Instruction publique vous enverra un courrier si votre enfant a avec certitude une place dans une de nos écoles pratiquant l'immersion pour l'année scolaire qui suit. Vous disposerez alors d'un délai de réflexion de 48 heures pour renvoyer par mail audit service le talon-réponse joint. S'il ne nous est pas retourné dans les 48 heures, votre enfant sera retiré de nos listes de préinscription et ne pourra pas prétendre à une place en immersion.

Début juin, les parents retenus seront convoqués par la Direction de l'école afin de participer à une réunion d'information.

Tous les autres parents (c'est-à-dire ceux pour lesquels une place n'est pas certaine) sont susceptibles d'être recontactés par courrier durant la 1<sup>re</sup> quinzaine de juillet ou à partir du 20 août pour les aviser que, suite à un désistement, une place se libère pour leur enfant. Vous disposez alors d'un délai de réflexion qui expire 5 jours calendrier avant la rentrée scolaire pour renvoyer par mail audit service le talon-réponse joint au courrier susmentionné. S'il ne nous est pas retourné dans les délais, votre enfant sera retiré de nos listes de préinscription et ne pourra pas prétendre à une place en immersion.

**Nathalie Dubois**, Echevine de l'Instruction publique (Centres Communaux de Jeux de Vacances), de la Petite Enfance, de la Crèche, des Seniors et de l'Egalité des chances.

Courriel : [nathalie.dubois@ans-commune.be](mailto:nathalie.dubois@ans-commune.be) - Permanences : Le mercredi matin sur rdv au 2<sup>e</sup> étage de l'Administration communale.

Contact : Jérôme Renette – 04 247 72 32 - Courriel : [jerome.renette@ans-commune.be](mailto:jerome.renette@ans-commune.be)



*Protégez-vous, protégez-nous...*



## Philippe Saive,

*Echevin de la Culture et des Sports*

## Réouverture de la piscine communale ce 14 décembre

Suite à la décision du Comité de Concertation du vendredi 27 novembre, le personnel de la Régie AnSports s'est particulièrement investi afin de permettre aux nageurs de pouvoir reprendre possession de leur lieu de sport.

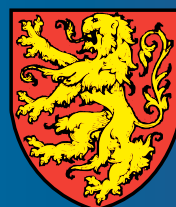
Malheureusement, vu la fermeture prolongée, les services techniques ont dû procéder à une batterie de tests obligatoires reportant l'ouverture de la piscine au 14 décembre.

La réservation en ligne reste obligatoire et le respect du protocole ad hoc est de rigueur.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de la RCA AnSports : [www.ansports.be](http://www.ansports.be)



# Bibliotheca Ans



Bibliotheca-Ans est la bibliothèque virtuelle qui vous plonge dans l'histoire d'Ans – Alleur – Loncin – Xhendremael.

Elle vous présente des documents, - cartes postales, photos d'antan, cartes, témoignages..., - mettant en lumière notre histoire locale : les quartiers d'autrefois, le passé industriel et rural, culturel et sportif, les guerres et les événements tragiques qui l'ont émaillée.

Il s'agit, bien sûr, d'un site en perpétuelle évolution et qui s'enrichira des documents prêtés par des particuliers.

Plongez dans VOTRE histoire...

<https://bibliotheca.ans-commune.be>

« Sans racine, l'arbre meurt,  
nos racines, c'est l'histoire »

**Philippe Saive**, Echevin des Sports, des Infrastructures sportives, de la Culture, du Tourisme, du Jumelage et des Nouvelles technologies.

Courriel : [philippe.saive@ans-commune.be](mailto:philippe.saive@ans-commune.be) - Permanences : sur rendez-vous.

Contact : Pascale Galhaut – 04 247 72 73 - Courriel : [pascale.galhaut@ans-commune.be](mailto:pascale.galhaut@ans-commune.be)

Claudia Musardo : [claudia.musardo@ans-commune.be](mailto:claudia.musardo@ans-commune.be)

*Protégez-vous, protégez-nous...*





## Anne-Marie Libon, Echevine de l'Urbanisme et du Personnel

### Travaux sans permis ?

## Suis-je consulté lors d'une demande de permis ?

Oui, bien entendu !

La législation prévoit de solliciter l'avis de la population concernée par une demande de permis afin que les riverains puissent formuler leurs remarques sur les incidences éventuelles du projet, sur son voisinage humain et sur l'environnement.

L'enquête publique et l'annonce à projet sont des modalités de consultation du public requises applicables en fonction du type de projets.

Autrement dit, toutes les demandes de permis d'urbanisme ne sont pas systématiquement soumises à des mesures de publicité.

### L'ENQUÊTE PUBLIQUE = affiche jaune



Les demandes de permis d'urbanisme impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont d'office soumises à **enquête publique** suivant l'Art.D.IV.40 du CoDT.

Le **Gouvernement** (Art.R.IV.40-1 - CoDT) arrête la liste des demandes de permis qui, en raison de l'impact des projets concernés, sont soumises à une enquête publique.

Citons, pour exemple, des projets de construction ou reconstruction :

- de bâtiments dont la hauteur est d'au moins 6 niveaux ou 18m sous corniche et dépasse de 3m ou plus la moyenne des hauteurs sous corniche des bâtiments situés dans la même rue jusqu'à 50m de part et d'autre de la construction projetée ;
- d'un magasin ou la modification de la destination d'un bâtiment en magasin dont la surface commerciale nette est supérieure à 400 m<sup>2</sup> ;
- de bureaux ou la modification de la destination d'un bâtiment en bureaux dont la superficie des planchers est supérieure à 650 m<sup>2</sup> ;
- d'un bâtiment en atelier, entrepôt ou hall de stockage à caractère non agricole dont la superficie des planchers est supérieure à 400 m<sup>2</sup> ;
- de biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés, situés dans une zone de

protection ou localisés dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique ;

...  
**Affichage : l'avis d'enquête publique** fait l'objet

d'une **annonce générale** : le Collège Communal est tenu d'afficher l'avis aux endroits habituels d'affichage, et, pour les permis qui couvrent un territoire de moins de 5ha, l'affichage est réalisé dans le territoire concerné, visible depuis le domaine public ;

d'une **annonce individuelle** : l'administration communale envoie, **individuellement aux occupants des immeubles situés dans un rayon de 50m**, un avis relatif à l'introduction de la demande et à la tenue de l'enquête publique.

**Durée : 15 jours** (affichage réalisé au plus tard 5 jours avant la période d'enquête publique)

**Consultation du dossier** : dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci, le dossier peut être **consulté gratuitement** dans les locaux de l'administration communale.

**Envoi des réclamations** : les réclamations et observations sont à envoyer avant la clôture de l'enquête par **courrier ordinaire**, par **courrier électronique** ou remises au Collège communal.

A peine de nullité, les envois par écrit sont **clairement identifiés et datés**.

Les réclamations verbales sont également recueillies sur rendez-vous.

**Clôture** : le dernier jour de l'enquête publique, l'administration communale organise une séance de clôture, suite à laquelle un procès-verbal de clôture est dressé dans les 5 jours.

### L'ANNONCE A PROJET = affiche verte

L'annonce de projet est une **forme restreinte de publicité** et vise les demandes impliquant un ou plusieurs **écarts** aux anciens PCA (plan communal d'aménagement) devenus SOL (schéma d'orientation local), aux anciens règlements devenus guides ou aux permis d'urbanisation.

Elle est requise dans d'autres cas dont la liste est également arrêtée par le **Gouvernement** (Art.R.IV.40-2 - CoDT), et concerne la construction ou la reconstruction :

- de bâtiments dont la hauteur est d'au moins 3 niveaux ou 9m sous corniche et dépasse de 3m

ou plus la moyenne des hauteurs sous corniche des bâtiments situés dans la même rue jusqu'à 25m de part et d'autre de la construction projetée ;

de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15m et dépasse de plus de 4m les bâtiments situés sur les parcelles contiguës ;

d'un magasin ou la modification de la destination d'un bâtiment en magasin dont la surface commerciale nette est inférieure à 400 m<sup>2</sup>.

**Affichage** : l'avis d'enquête est affiché par **le demandeur sur le terrain** à front de voirie et lisible à partir de celle-ci. L'administration communale affiche également l'avis aux endroits habituels d'affichage.

**Durée : 15 jours** (affichage réalisé au plus tard 5 jours avant la période d'annonce à projet)

Consultation du dossier : le dossier peut être consulté gratuitement à l'administration communale.

Envoi des réclamations : les réclamations et observations sont adressées au Collège communal pendant la période de 15 jours déterminée dans l'avis.

Notez également que les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier.

Pour toute précision complémentaire et détaillée, le Service Urbanisme reste joignable.



Anne Marie LIBON, Echevine de l'Informatique, des Ressources humaines, de l'Urbanisme, du Logement, de la Ruralité et de l'Agriculture.

Courriel : anne-marie.libon@ans-commune.be - Contact : Philippe Michel - 04 247 72 41 - Courriel : philippe.michel@ans-commune.be



**Christopher Gauthy,**  
Echevin des Affaires économiques,  
Président de l'Adl

**Avez-vous votre chèque  
commerce post-Covid?**

*AUX CITOYENS ANSOIS : il est toujours possible d'acquérir des chèques commerces spécifiques post-COVID.*

Ces chèques peuvent être acquis au prix de 25 €. En échange vous recevez un chèque de 25 € et un chèque de 10 € soit un total de 35 € à dépenser dans les commerces ansois participant à l'opération.

La différence de 10 € est prise en charge par la Commune d'Ans. Chaque ménage domicilié à Ans peut acheter un chèque par membre du ménage.

#### Modalités pratiques :

Pour en acquérir, versez la somme correspondant au nombre de chèques souhaités et auxquels vous avez droit sur le compte

BE79 0910 2232 9833 de la Commune d'Ans avec en communication les nom, prénom et adresse du chef de ménage. Les chèques vous seront ensuite livrés à domicile par un agent communal.

Si vous voulez soutenir le commerce ansois, adhérez à cette démarche solidaire et faites-vous plaisir !

Ils sont près de 140 commerces à participer.

Liste actualisée des commerces participants :

<https://www.ans-commune.be/10-000-cheques-destines-a-la-relance-directe-du-commerce-local../>



**Vous êtes indépendants et vous êtes impactés par la crise Covid-19?**

Pour aider les indépendants à surmonter la crise Covid, la province de Liège a créé la Cellule indépendants, au sein de son Carrefour Santé-Social.

Le Barreau, la Ville et la Province de Liège unissent leurs forces pour **assurer GRATUITEMENT aux commerçants, aux responsables de TPE et gestionnaires de PME un accompagnement socio-administratif, juridique et psychologique.**

Sur simple rendez-vous au 04 279 29 30, vous serez reçus au Carrefour Santé-Social par des assistants sociaux, des avocats et des psychologues qui vous apporteront leur aide.

[cellule.independants@provincedeliege.be](mailto:cellule.independants@provincedeliege.be)

rue Monulphe (entrée par le portail noir en haut de la rue, en face du n°81) 4000 Liège.

## Agence de Développement Local (ADL)

Ils se sont installés à Ans :

**Centre Helios** : soins énergétiques, reiki, lumino-relaxation, photos de l'aura, fleurs de bach  
Rue de l'Yser, 336 – 4430 Ans  
04 242 47 42

[bienvenue@centrehelios.be](mailto:bienvenue@centrehelios.be)  
[www.centrehelios.be](http://www.centrehelios.be)

**This is new move** : micromobilité électrique : vente et réparation  
Rue de Villers, 3 – 4432 Xhendremael  
0417 51 88 99  
[arnaud@thisisnewmove.be](mailto:arnaud@thisisnewmove.be)

[www.thisisnewmove.be](http://www.thisisnewmove.be)

**Oscar et Duum** : agence immobilière  
Rue de l'Yser, 415 – 4430 Ans  
0492 67 01 09  
[info@oscar-duum.be](mailto:info@oscar-duum.be)  
[www.oscar-duum.be/](http://www.oscar-duum.be/)

**Christopher Gauthy**, Echevin des Affaires économiques (ADL), du Commerce, des Classes moyennes, de la Jeunesse, de l'Emploi, des Relations avec les quartiers, des Circuits courts et de la Santé.

Courriel : [christopher.gauthy@ans-commune.be](mailto:christopher.gauthy@ans-commune.be) - Contact : Marianne Grella - 04 247 74 90 - Courriel : [marianne.grella@ans-commune.be](mailto:marianne.grella@ans-commune.be)

*Protégez-vous, protégez-nous...*





## Yves Parthoens,

Président du CPAS

en charge des Affaires sociales

## Lutte contre la pauvreté – Budget 2021

## Bilan et perspectives

*La lutte contre la pauvreté a été en 2020 un combat permanent, rendu plus compliqué encore par la pandémie Covid-19. Le CPAS et la commune, à travers leurs nombreux services, s'y sont attelés. Saluons notamment le travail des assistants sociaux, leurs collègues administratifs et les organes de décision, qui ont assuré le maintien, sinon le renforcement, de la solidarité, dans une proximité de service public. Ils ont pu compter dans cette mission, certes sur leurs propres forces, mais aussi sur la solidarité familiale et citoyenne des habitants d'Ans.*



pour un montant net d'environ 2 millions d'euros. Elle peut aussi être relative à la prise en charge de frais médicaux et pharmaceutiques (sous diverses formes comme l'achat de lunettes par exemple), la livraison de mazout, l'intervention dans les frais d'exclusion scolaire, l'aide au versement de pensions alimentaires des enfants, la prime de rentrée scolaire fixée à 70€, les frais liés à la pratique du sport (notamment par la collaboration avec l'ASBL « Coup d'envoi » qui donne accès aux manifestations sportives pour 1,25€), ou encore la collaboration avec l'ASBL « Article 27 » qui favorise l'accès aux activités culturelles, notamment celles du Centre Culturel d'Ans.

Je voudrais aussi rappeler, si besoin est, que le CPAS dispose pour 2020 et 2021 d'un budget conséquent, de plus de 400.000 euros, qui n'est pas réservé aux bénéficiaires du RIS mais ouvert à tous ceux et toutes celles qui, eu égard à la pandémie, ont subi une perte de revenus ou un accroissement de dépenses telle une perte de pouvoir d'achat suite à l'augmentation du prix des produits alimentaires ou encore des frais imprévus, comme la garde permanente des enfants, moyennant une analyse individuelle.

Soulignons, c'est le « fait du prince », l'augmentation de la dotation communale au CPAS, à hauteur de 4%, pour atteindre le montant de 3.033.888€ en 2021. Observons que 69% des dépenses sont consacrées aux aides sociales, 27% aux frais de personnel pour seulement 3% de frais de fonctionnement et un pourcentage infime de dette. Le CPAS d'Ans s'est efforcé d'être efficient : rendre concrète l'aide sociale en utilisant au mieux les ressources disponibles, dont le financement revient en définitive au citoyen par sa participation fiscale.

Le nombre de personnes ou de ménages aidés dans le cadre du Droit à l'Intégration Sociale était de 623 en juin 2020. Parmi ceux-ci, comptons 26% dans la tranche d'âge 18-24 ans, 44% entre 25 et 44 ans et 1% de plus de 65 ans. Aucune tranche d'âge n'échappe au risque de pauvreté, en particulier les jeunes, gages de notre avenir et dont nous avons soutenu les études pour 67 d'entre eux.

L'aide financière se concrétise généralement par l'octroi régulier du revenu d'intégration sociale, en abrégé RIS, ou d'une aide sociale équivalente aux personnes étrangères, en abrégé ERIS,

M<sup>me</sup> Cécile COLINET – 04 247 74 04  
cecile.colinet@ans-cpas.be

M. Eric MOISSE – 04 247 74 03  
eric.moisse@ans-cpas.be

Siège central: accueil@ans-cpas.be

*Protégez-vous, protégez-nous...*



Le budget 2021 traduit aussi l'aide directe de 50€ aux bénéficiaires du RIS, entamée en juillet 2020 et qui, dans l'état actuel des choses, sera poursuivie jusqu'au 31 mars prochain.

Le CPAS, c'est aussi plusieurs départements spécifiques qui seront d'avantage encore soutenus en 2021, tels le taxi social – disponible notamment pour les visites médicales et les courses – ou la guidance énergétique – le budget passe de 40.000 à 74.931 €. L'aide en milieu ouvert est mise en œuvre par «La Boussole» et animée par de jeunes assistants sociaux ou éducateurs de rue. Tous dotés de vélos électriques, ceux-ci sont en prise directe avec les jeunes et les familles, tant «à la maison» avenue Roi Baudouin 46 à Alleur, qu'en extérieur, au sein des quartiers, des cités sociales ou des parcs, présents avec des animations, ateliers vélo – apprentissage et réparation – balades, pétanque, badminton ou kayak.

Le CPAS, c'est aussi la réinsertion socio-professionnelle dont les moyens budgétaires s'élèvent en 2021 à 1.399.410€ – au lieu de 959.096€ en 2020 – pour un montant net de 142.345€. Le CPAS devient employeur ou soutient l'employeur qui engage des personnes moins diplômées.

Le budget 2021 témoignera aussi de la volonté du CPAS d'accroître sa capacité

en logements de dépannage. La très belle rénovation de la rue Coq Fontaine est achevée, alors que le permis d'urbanisme pour la transformation de la maison de la rue Vinève à Loncin a été déposé et est budgétisé à hauteur de 236.000€, tandis que la rénovation de la Place Brignoul est prévue pour 80 000€.

142 dans les bureaux de l'ancienne Poste. Un Plan de Cohésion Sociale qui s'est montré très actif pendant la période Covid par l'accompagnement social de situations individuelles lourdes et l'assistance psychologique, très complémentaire au travail des assistants sociaux du CPAS, des actions qui seront poursuivies en 2021.



Le CPAS, c'est aussi des partenaires. Parmi eux, il y a le Plan de Cohésion Sociale de la commune avec lequel le CPAS est en train d'organiser – les premiers participants sont arrivés – des séances de lutte contre le décrochage scolaire, à la fois de façon traditionnelle et de façon numérique, rue Walthère Jamar

La maison Croix-Rouge d'Ans-Awans restera elle aussi bien soutenue financièrement en 2021, méritoirement au vu des efforts consentis en 2020 par le Président Alexandre Delaitte et son équipe de bénévoles, dont on pourrait écrire, comme Pascal, «les belles actions cachées sont les plus estimables».

## LE CPAS PEUT VOUS AIDER



- AIDE AU LOGEMENT
- AIDE POUR FAMILLES EN DIFFICULTÉ
- BESOINS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ
- AIDE FINANCIÈRE
- AIDE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE
- AIDE MÉDICALE
- FACTURES IMPAYÉES

# cpas ans

AIDE SPECIALE COVID  
NON RESERVEE  
AUX BENEFICIAIRES DU REVENU  
D'INTEGRATION SOCIALE (RIS)

MÊME SI C'EST NOUVEAU POUR VOUS,  
N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT  
AVEC LE CPAS D'ANS AU 04/247.74.10  
OU AUX NUMÉROS SUIVANTS :

- ERIC MOISSE : 04/247.74.03
- CÉCILE COLINET : 04/247.74.04

OU ENCORE PAR MAIL :

- eric.moisse@ans-cpas.be ou
- cecile.colinet@ans-cpas.be ou
- accueil@ans-cpas.be

AVEC LA CRISE COVID19,  
VOTRE SITUATION A PEUT-ÊTRE CHANGÉ !

CPAS D'ANS, RUE EDOUARD COLSON, 148 À 4431, ANS-LONCIN OU RUE DE L'YSER, 50 À 4430, ANS

**Yves Parthoens**, Président du CPAS en charge des Affaires sociales, du PCS et des Personnes à mobilité réduite.  
Courriel : yves.parthoens@ans-commune.be Contact : 04 247 74 10

Protégez-vous, protégez-nous...



# JOYEUX REVEILLONS

## MAIS LA PRUDENCE DOIT RESTER DE MISE...



Cette dramatique année 2020 marquée à jamais par cette pandémie du Covid 19 est entrée dans le livre d'histoire du monde moderne.

Le Bourgmestre Grégory Philippin, les Echevin.e.s, le Président et les Membres du Conseil communal, vous souhaitent à toutes et tous une très bonne année 2021 tout en sachant, qu'elle pourrait difficilement être pire... Et pourtant...

La vigilance doit rester de mise, le Covid 19 est sournois et vicieux, il ne faut lui laisser aucune chance, il nous a déjà beaucoup trop meurtris...

Nous nous préparons à des réveillons hors du commun en très petits comités et le mot est faible...

Ne baissons pas la garde... Respectons les gestes barrières, respectons les consignes afin que pour les réveillons de 2021, les familles, toutes générations confondues, les amis puissent se retrouver autour d'une table de fête et célébrer la vie en refermant le calendrier de cette terrible année 2020.

An illustration of a family sitting at a table. A man in a blue shirt and a woman in a red shirt are seated at the table, both wearing face masks. A young girl in a pink dress with '75' on it is standing next to the man, also wearing a mask. A double-headed arrow between the man and the woman is labeled '1.5m'. The background shows a colorful cityscape and a potted plant.

**Restons proches  
en gardant  
les bonnes distances  
de sécurité**

tout spécialement avec nos aînés  
et les personnes à risques.

Une initiative du Gouverneur de la province de Liège  
[gouverneur.provinciedeliege.be](http://gouverneur.provinciedeliege.be)



# Agenda

## Mercredis 6 et 20 janvier 17h – 17h45

### Rire en Ligne, mais Oui Pardi !

Comment se ressourcer simplement grâce au rire ? En suivant ce module consacré au Yoga du Rire, animé par Wafa Ben Sedrine, Formatrice, Coach certifiée, praticienne PNL.

Animation via ZOOM, ou en présentiel (Centre culturel d'Ans) pour les futurs ateliers, selon les décisions gouvernementales du moment.

Accès libre en temps de confinement.

Hors confinement : 9€/capsule ou 16€ pour deux capsules du même mois.

Réservation indispensable via l'adresse mail [fchaballe.cca@skynet.be](mailto:fchaballe.cca@skynet.be) au plus tard la veille de la séance. Centre culturel d'Ans

## Lundi 18 janvier 20h – 22h

### Atelier BiMZ

Hébertisme



avec Laurent Fagot (club Sport Nat – RCAE) Venez découvrir une méthode naturelle d'éducation physique, à mi-chemin entre le sport et la philosophie, qui pourrait vous aider dans vos choix de bonnes résolutions pour 2021.

Tarif et inscription pour un atelier : 7€ (bureau du Centre culturel ou [centreculturelans.be](mailto:centreculturelans.be)). Ouvert aux 12 premiers inscrits !

Plus d'infos : [ewindels.cca@proximus.be](mailto:ewindels.cca@proximus.be) ou 04 247 73 36 Centre culturel d'Ans

## Dimanche 24 janvier 14h – 17h30

### Repair Café

Que faire d'une chaise au pied branlant ? D'un grille-pain qui ne marche plus ?... Les jeter ? Pas question !

Nous vous invitons à consulter la page Facebook du Centre culturel d'Ans dès le vendredi 22 janvier pour découvrir les ateliers confirmés.

Centre culturel d'Ans. ntrée libre  
Plus d'infos : 04 247 73 36

**Les informations présentées ici peuvent être soumises à changement suivant l'évolution du contexte sanitaire. Nous vous invitons à vérifier la validité de ces informations via le site [centreculturelans.be](http://centreculturelans.be)**

## Mardi 26 janvier 20h – 22h

### Ciné-débat

We Feed The World, le Marché de la Faim

Bien que ce documentaire date maintenant d'une quinzaine d'années, les questionnements qui y sont posés, notamment sur l'exploitation commerciale des produits de première nécessité, eau potable en tête, n'ont jamais été autant d'actualité qu'aujourd'hui.

Inscription **obligatoire** via la billetterie en ligne ([centreculturelans.be](http://centreculturelans.be)), par mail [centreculturelans@skynet.be](mailto:centreculturelans@skynet.be) ou par téléphone au 04 247 73 36. Centre culturel d'Ans

## Dimanche 31 janvier 15h

### Concert de Nouvel An

Le Beau Danube Bleu

Avec les 12 musiciens de l'Euro Symphonic Orchestra, sous la direction de Pascal Peiffer.

Entrée : 9€ (prévente & membre CcAns) / 12€ sur place / 1.25€ (art.27). Centre culturel d'Ans

### Et si on s'écrivait ?

Durant le confinement, le Centre culturel d'Ans a réuni une dream team d'expertes en ateliers d'écriture pour proposer un projet aux Ansoises qui souhaitent, grâce à des échanges épistolaires, sortir de cet isolement parfois particulièrement éprouvant.

Avec Liliane Fanello, Lisette Lombé et Cathy Vandendriessche, nous avons mis en place, petit à petit, le projet Correspondances. Un projet que l'on s'est appliqué à rendre possible pour qu'une trentaine de femmes d'origines et d'horizons différents fassent connaissance, par-delà le confinement, en s'écrivant. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous sommes début décembre, à la première étape : nous venons de rassembler virtuellement des femmes issues de la maison médicale, du centre d'accueil des demandeurs d'asile, de la prison de Lantin, de la Coordination des Femmes Solidaires, des Femmes Prévoyantes Socialistes et des maisons de repos ansoises. À l'heure où vous lisez ces lignes, ces femmes auront fait connaissance avec les Autres et aussi, d'une certaine manière, avec elles-mêmes.

**N'hésitez pas à suivre la suite que nous donnerons à ces échanges, sur notre page Facebook et sur notre site ([centreculturelans.be](http://centreculturelans.be)).**



*Protégez-vous, protégez-nous...*



L'Exposition

# Joan MIRÓ

(interrompue le 12 mars 2020)

vous accueille à nouveau au château de Waroux  
dès ce 15 décembre et jusqu'au 25 avril 2021  
du mardi au dimanche, de 14 à 18 h

# JOAN MIRÓ



EXPOSITION  
AQUARELLES,  
GRAVURES,  
LITHOGRAPHIES,  
AFFICHES,  
EDITIONS ET  
CÉRAMIQUE

**TARIF : 8 € - 7 € (seniors – étudiants – groupes) ♦ 4 € (enfants jusqu'à 12 ans)**  
**20 € (pack famille : 2 adultes et 2 enfants) ♦ 2 € (groupes scolaires)**

**Livrets jeux gratuit pour les enfants**

**i** 04 247 72 73 | 04 371 98 38 • [www.chateau-waroux.be](http://www.chateau-waroux.be) • [pascale.galhaut@ans-commune.be](mailto:pascale.galhaut@ans-commune.be)



**Mesures Covid-19**

**Distance de 1,5 mètre • Masque obligatoire • Désinfection des mains**  
Vu le caractère familial du lieu et le cheminement de salles en salles, il n'y a pas de réservation de tranche horaire.  
Profitez du magnifique parc pour vous aérer...et venez en semaine si vous le pouvez.

11millionsderaisons.be

“Je le fais parce que j’ai  
besoin de mes clients autant  
qu’ils ont besoin de moi.”



**6 RÈGLES D'OR CONTRE LE CORONAVIRUS**

**11 MILLIONS DE RAISONS DE TENIR BON**

.be



**Gardez vos distances (1m50)**

Une initiative des autorités belges

Aujourd'hui plus que jamais,

Je soutiens les commerçants



**ANS**

MA COMMUNE  
*mes achats*

**Je participe aux  
chèques commerces locaux  
post COVID 19**